

# Les ergothérapeutes souhaitent entrer dans les écoles

■ Ils plaident pour qu'ils puissent être engagés dans les écoles maternelles, primaires et secondaires.

Comment, dans les classes, accueillir au mieux les enfants présentant des troubles d'apprentissage et des besoins spécifiques ? Alors qu'une proposition de décret imposant aux écoles de mettre en place des "aménagement raisonnables" pour favoriser un tel accueil a été approuvée mercredi dernier au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les ergothérapeutes souhaitent rappeler leurs atouts.

"Presque tout le monde est favorable à une telle inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire, mais beaucoup de profs disent être démunis pour les accueillir au mieux", note Maïté Pire, vice-présidente de l'Union professionnelle des ergothérapeutes (UPE). "La présence des ergothérapeutes dans les classes pourrait pourtant aider les élèves, les enseignants et les parents."

Problème : aucun décret ne permet pour l'instant aux écoles de l'enseignement ordinaire de pouvoir engager un ergothérapeute. "Les écoles de l'enseignement spécialisé peuvent le faire, mais nous sommes persuadés que nous avons notre place dans toutes les écoles, du maternel au supérieur, insiste Maïté Pire. C'est pour cela que nous demandons que nous puissions être engagés au même titre que les logopèdes par exemple, qui peuvent l'être dans l'enseignement secondaire."

## L'œil des "ergo"

On sait que la mise en place d'un accompagnement pédagogique adéquat pour un enfant présentant des difficultés est compliquée. D'une part, parce que les enfants dits "dys", porteurs de troubles de comportement ou de troubles de l'apprentissage sont divers et nombreux (entre 5 et 10 % de la population scolaire). D'autre part, parce que les classes sont importantes et les tâches à gérer par un enseignant multiples. Enfin, parce que la vie professionnelle des parents rend difficile l'accompagnement de l'enfant, même à la maison. Face à ce constat, les "ergo" font valoir leurs arguments.

"La spécificité des ergothérapeutes, après avoir écouté les enseignants, les parents, et après avoir observé l'enfant au sein de sa classe pour comprendre quelles sont ses difficultés et ses potentialités, est en effet de lui offrir un accompagnement paramédical afin d'améliorer son autonomie et sa participation scolaire, explique Maïté Pire. Cela passe par une analyse précise qui débouche sur des aménagements en termes de matériel, de supports de cours, de supports informatiques, mais aussi d'organisation du travail scolaire qui peuvent aider l'enfant en fonction de ses difficultés. On l'accompagne aussi pour qu'il puisse prendre conscience de ses forces et ses faiblesses, et qu'il développe sa confiance en lui. De la même manière, on aide les parents et l'enseignant à comprendre l'enfant et à établir des partenariats et du lien."

L'expertise des ergothérapeutes participerait, Maïté Pire en est certaine, aux grands objectifs fixés par le Pacte d'excellence. Elle évoque le soutien que les ergothérapeutes peuvent offrir dès le maternel et, plus tard, dans la gestion de l'hétérogénéité des classes qui sera accentuée à la suite du tronc commun de cours que tous les élèves suivront jusqu'à quinze ans.

Concrètement, pour qu'à l'avenir des ergothérapeutes puissent être engagés dans les écoles, il faudrait que soient modifiés les décrets portant organisation de l'enseignement ordinaire. Des discussions ont été entamées avec le ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH). Elles doivent encore être approfondies.

## À savoir

**L'ergothérapie** est une profession paramédicale protégée "qui accompagne les personnes présentant un dysfonctionnement physique, psychologique et ou social en vue de leur permettre d'acquérir, de recouvrer ou de conserver un fonctionnement optimal dans leur vie [...] par l'utilisation d'activités concrètes", peut-on lire dans l'arrêté royal de 1996 relatif à l'exercice de la profession. Par activités concrètes, les ergothérapeutes évoquent toutes les activités humaines qui font partie de la vie quotidienne (mobilité, habillage, communication...) et à partir desquelles ils aident les enfants ou les adultes à gagner en autonomie.

**L'union professionnelle des ergothérapeutes** représente les ergothérapeutes belges francophones et germanophones qui le souhaitent. Aujourd'hui au total, on compte 2800 ergothérapeutes en Belgique francophone, et 200 du côté germanophone.

*"La spécificité des ergothérapeutes est d'offrir un accompagnement paramédical à l'enfant, afin d'améliorer son autonomie."*

**Maïté Pire**

Vice-présidente de l'Union professionnelle des ergothérapeutes.